



## **RAPPORT D'ACTIVITES 2025**

Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (LIDHO)  
Abidjan – Côte d'Ivoire

Décembre 2025



***Représentation nationale de la LIDHO***

## SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b> .....	2
<b>SIGLES ET ACRONYMES</b> .....	3
<b>MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA LIDHO</b> .....	4
<b>RÉSUMÉ EXÉCUTIF</b> .....	5
<b>I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA LIDHO</b> .....	6
1.1. Rappel historique.....	6
1.2. Rappel de la mission, de la vision et des valeurs.....	6
1.3. Cadre juridique et institutionnel.....	7
1.4. Organisation et fonctionnement.....	7
1.5. Organes de gouvernance.....	7
<b>II. CONTEXTE GÉNÉRAL D'INTERVENTION EN 2025</b> .....	11
2.1. Contexte politique, institutionnel et sécuritaire.....	11
2.2. Contexte socio-économique.....	11
2.3. Incidences du contexte sur les activités de la LIDHO.....	11
<b>III. OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET PRIORITÉS DE L'ANNÉE 2025</b> .....	11
3.1. Objectifs généraux.....	11
3.2. Groupes cibles et zones d'intervention.....	12
<b>IV. ACTIVITÉS RÉALISÉES EN 2025</b> .....	12
4.1. Monitoring, documentation et reporting.....	12
4.2. Assistance juridique et accompagnement des victimes.....	14
4.3. Plaidoyers et interpellations des autorités.....	16
4.4. Renforcement des capacités, sensibilisation et éducation aux droits humains.....	16
<b>V. PARTENARIATS, RÉSEAUX ET COOPÉRATION</b> .....	21
5.1. Partenariats nationaux.....	21
5.2. Activités de représentation.....	21
5.3. Partenariats internationaux.....	23
<b>VI. COMMUNICATION ET VISIBILITÉ</b> .....	24
<b>VII. GOUVERNANCE, ADMINISTRATION ET GESTION FINANCIÈRE</b> .....	27
7.1. Réunions du BEN.....	27
7.2. Administration et gestion financière.....	27
7.3. Les sections.....	30
7.4. Les Secrétariats Thématiques.....	33
<b>VIII. RÉSULTATS, IMPACTS ET DEFIS</b> .....	34
<b>IX. DIFFICULTÉS, CONTRAINTES ET LEÇONS APPRISSES</b> .....	34
<b>X. PERSPECTIVES ET PRIORITÉS POUR 2026</b> .....	35
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE</b> .....	35

## SIGLES ET ACRONYMES

<b>BEN</b>	Bureau Exécutif National
<b>CEDEAO</b>	Communauté Économique des États de l’Afrique de l’Ouest
<b>CERAP</b>	Centre de Recherche et d’Action pour la Paix
<b>CIDDH</b>	Coalition Ivoirienne des Droits Humains
<b>CIDED</b>	Concertation, Interprétation pour les Élections Démocratique
<b>COSOPCI</b>	Coalition de la Société Civile pour le Développement Démocratique et la Paix en Côte d’Ivoire
<b>CRASC</b>	Centre Régional d’Appui à la Société Civile
<b>CNDH</b>	Commission Nationale des Droits de l’Homme
<b>DDH</b>	Défenseur des Droits Humains
<b>FIDH</b>	Fédération Internationale pour les Droits Humains
<b>FOSCAO</b>	Forum des Organisations de la Société Civile de l’Afrique de l’Ouest
<b>HCDH</b>	Haut Commissariat aux Droits de l’Homme
<b>LGBTIQ</b>	Lesbienne, Gay, Bisexuel, Transgenre, Intersexe et Queer
<b>LIDHO</b>	Ligue Ivoirienne des Droits de l’Homme
<b>JCD</b>	Jeunesse Communale de Dabou
<b>MIDH</b>	Mouvement Ivoirien des Droits Humains
<b>MOE</b>	Mission d’Observation Électorale
<b>NDI</b>	National Democratic Institute
<b>OSC</b>	Organisation de la Société Civile
<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies
<b>PTF</b>	Partenaires Techniques et Financiers
<b>PNLS</b>	Programme National de Lutte contre le SIDA
<b>PVVIH</b>	Personne Vivant avec le VIH
<b>UA</b>	Union Africaine
<b>VBG</b>	Violence Basée sur le Genre

## MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA LIDHO

L'année 2025 a été marquée par un contexte national particulièrement exigeant pour la promotion et la protection des droits humains en Côte d'Ivoire, notamment en raison des échéances électorales majeures, de la persistance des tensions sociopolitiques et du rétrécissement de l'espace civique. Dans cet environnement complexe, la Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (LIDHO) a poursuivi, avec engagement et résilience, son mandat de veille, de documentation, de plaidoyer et d'assistance aux victimes de violations des droits humains.

Malgré des contraintes multiples, la LIDHO est restée fidèle à sa mission, grâce à l'engagement de ses membres, à la mobilisation de certaines de ses sections et au soutien de ses partenaires. Les actions menées en 2025 témoignent de la détermination de l'organisation à contribuer activement au renforcement de l'État de droit, à la protection des droits humains et à la consolidation de la démocratie en Côte d'Ivoire.

Ce rapport d'activités présente de manière synthétique et analytique les actions réalisées par la LIDHO en 2025. Il met en lumière les efforts déployés pour renforcer la protection des droits humains, améliorer la gouvernance interne de l'organisation et accroître son impact auprès des communautés et des décideurs publics.

**NETH Willy Alexandre**  
**Président du BEN**

## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

En 2025, la Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (LIDHO) a conduit ses activités dans un contexte sociopolitique marqué par des tensions électorales, des restrictions de l'espace civique et des vulnérabilités socio-économiques persistantes. Malgré des ressources financières limitées et des contraintes organisationnelles internes, l'organisation a poursuivi son mandat de promotion, de protection et de défense des droits humains sur l'ensemble du territoire national.

La LIDHO a mené des actions de monitoring des violations des droits humains, d'assistance juridique aux victimes, de plaidoyer auprès des autorités, de sensibilisation des populations et de renforcement des capacités de ses membres, partenaires et des acteurs de la société civile. Ces actions ont contribué à une meilleure visibilité des enjeux des droits humains et à un accompagnement des populations vulnérables, malgré un contexte politique et socio-économique parfois contraignant.

## I. PRESENTATION GENERALE DE LA LIDHO

### 1.1. Rappel historique

La Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme ci-après dénommée la LIDHO, fût créée le 21 mars 1987, conformément à la loi ivoirienne N° 60-315 du 21 septembre 1960, à un moment où la Côte d'Ivoire vivait depuis près de trente ans sous un régime de parti unique et de pensée unique. Évidemment, la première difficulté qu'elle a dû affronter fut celle de son existence légale et par là même, celle du combat pour l'exercice des droits civils et politiques d'une façon égale pour tous les ivoiriens.

Après maintes tracasseries administratives et politiques, c'est seulement avec l'accession du pays au multipartisme, que la LIDHO reçut le 14 juin 1990, son récépissé de reconnaissance, sous le numéro 293 INT.AT.AG.5 du 14/06/1990 publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire N°99-506 du 09 août 1990.

La LIDHO n'adhère à aucun groupement politique ni confessionnel. Elle se réserve toutefois le droit de se prononcer sur toutes les questions en relation avec la promotion, la protection et la défense des droits de l'homme, notamment sur toutes les politiques et pratiques qui mettent en péril ces droits d'une part et l'exercice de la démocratie d'autre part.

La LIDHO est donc née dans une période de pouvoir absolu en Côte d'Ivoire, caractéristique de tout régime de parti unique. Dans un contexte de censure et d'autocensure, se sont retrouvés différents groupes de réflexions et d'actions opérant jusque-là dans une sorte de clandestinité.

Les fondateurs de la LIDHO ont entendu lui imprimer une indépendance totale, celle-ci apparaissant comme la condition fondamentale pour que les objectifs poursuivis soient atteints. Ces objectifs sont principalement la défense, la promotion, la protection des droits de l'homme et de la démocratie.

Cette ligne originelle a été dans l'ensemble maintenue jusqu'à présent en dépit de nombreuses difficultés. En effet, la LIDHO a rencontré de nombreuses adversités venant des pouvoirs publics, habitués à gouverner sans tolérer de contre-pouvoirs. Étant la première organisation ivoirienne de défense des droits humains, elle dû subir une forte répression consistant en des harcèlements, des brimades, des perquisitions illégales, des dénigrements, des arrestations, des détentions et des emprisonnements arbitraires.

Toutefois, cette répression n'entama en rien l'ardeur de la LIDHO à défendre, promouvoir et protéger les droits de l'homme. Depuis le milieu des années 90, la LIDHO est acceptée par les pouvoirs publics. Elle a même donné sa contribution pour des consultations sur certains sujets d'intérêt national.

### 1.2. Rappel de la mission, de la vision et des valeurs

La LIDHO est une organisation de défense des droits humains dont la mission consiste à promouvoir, protéger et défendre l'ensemble des droits et libertés fondamentaux en Côte d'Ivoire. Elle agit dans le respect des principes universels de justice et de dignité humaine,

et fonde son action sur l'indépendance, l'impartialité, l'intégrité et la solidarité, en conformité avec les normes nationales, régionales et internationales relatives aux droits humains.

### **1.3. Cadre juridique et institutionnel**

La LIDHO exerce ses activités dans le strict respect du cadre juridique national et des obligations internationales et régionales de la République de Côte d'Ivoire en matière de droits humains. Son action s'inscrit notamment dans le cadre de la Constitution ivoirienne du 8 novembre 2016 telle que successivement modifiée par les lois N°2020-348 du 19 Mars 2020 et N°2023-693 du 25 Juillet 2023, ainsi que des instruments internationaux et régionaux ratifiés par l'État ivoirien, en particulier la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, le Protocole à la Charte africaine relatif aux droits des femmes en Afrique (Protocole de Maputo), ainsi que la loi du 12 juin 2024 portant organisation des organisations de la société civile ivoirienne.

### **1.4. Organisation et fonctionnement**

La LIDHO est dirigée par des organes statutaires régulièrement élus, conformément à ses statuts et règlements intérieurs, garantissant ainsi une gouvernance démocratique, transparente et rigoureuse, fidèle aux principes fondamentaux de l'organisation et à ses engagements en matière de responsabilité institutionnelle. Les organes actuellement en fonction ont été élus à l'occasion du 8<sup>ème</sup> Congrès de la LIDHO, qui s'est tenu du 5 au 9 septembre 2024 au Foyer Jeune Aviateur de Bouaké, marquant une étape clé dans le renouvellement démocratique et la consolidation de la gouvernance de l'organisation.

### **1.5. Organes de gouvernance**

- **Le Bureau du Conseil d'Administration (BCA)**

Le Bureau du Conseil d'Administration constitue l'organe stratégique chargé du pilotage et de la supervision de l'organisation. Sa mission principale est d'assurer le respect rigoureux des orientations statutaires, de veiller à la bonne gouvernance et au fonctionnement institutionnel optimal de la LIDHO, tout en accompagnant et en orientant les actions du Bureau Exécutif National pour la réalisation des objectifs de l'organisation. En 2025, bien que le Bureau ne se soit pas réuni de manière formelle, il a fait preuve d'une réactivité notable face aux nombreuses sollicitations du BEN sur des questions statutaires essentielles, contribuant ainsi au maintien de la continuité institutionnelle et au soutien des décisions opérationnelles clés.

- **Le Bureau Exécutif National (BEN)**

Le Bureau Exécutif National (BEN) est l'organe chargé d'assurer la direction stratégique et la coordination opérationnelle quotidienne de la LIDHO. À ce titre, il veille à la mise en œuvre effective des décisions prises par les organes statutaires, au pilotage et au suivi des programmes et projets, ainsi qu'à la gestion administrative, financière et organisationnelle de l'organisation, conformément aux orientations stratégiques et aux engagements

statutaires de la Ligue. En 2025, le BEN a poursuivi ses missions dans un contexte marqué par une charge de travail accrue, liée notamment à la multiplicité des activités, à la mobilisation autour des enjeux électoraux et à la gestion de projets exigeants sur les plans administratif et financier.

Toutefois, le fonctionnement du BEN a été confronté à plusieurs difficultés, notamment l'irrégularité de certaines réunions statutaires, les contraintes de disponibilité des membres, des limites en matière de communication interne et de coordination entre les organes et les sections, ainsi que des insuffisances dans les mécanismes de planification, de suivi-évaluation et d'archivage administratif. Ces contraintes ont parfois affecté la fluidité de la prise de décision et l'efficacité opérationnelle. Les 8 secrétariats techniques que compte le BEN, à quelques exceptions près (Secrétariat aux Projets et secretariat chargé du genre et des personnes vulnérables) n'ont pas véritablement performés. En perspective de l'année 2026, il est recommandé de renforcer la régularité et la formalisation des réunions du BEN, d'améliorer les outils de communication et de coordination interne, de consolider les capacités organisationnelles et managériales des membres, et de mettre en place des mécanismes plus structurés de planification, de suivi et de reddition des comptes, afin d'accroître la performance, la cohésion et la gouvernance interne de la LIDHO.

- **Commissariat aux comptes**

Le Commissariat aux comptes de la LIDHO est un organe statutaire chargé d'assurer le contrôle de la gestion financière et comptable de l'organisation. À ce titre, il a pour mission de vérifier la régularité et la sincérité des comptes, d'examiner l'utilisation des ressources financières, d'apprécier la conformité des dépenses avec les procédures internes et les décisions des organes dirigeants, et de formuler, le cas échéant, des recommandations visant à renforcer la transparence, la bonne gouvernance et la redevabilité au sein de la Ligue.

Au cours de l'année 2025, le Commissariat aux comptes n'a toutefois pas procédé à un contrôle effectif des comptes et de la gestion financière de la LIDHO. Cette situation s'explique notamment par des contraintes organisationnelles et de calendrier, qui n'ont pas permis la réalisation des missions de vérification prévues. La LIDHO entend prendre les dispositions nécessaires afin de permettre au Commissariat aux comptes d'exercer pleinement son mandat au cours de l'exercice suivant, dans le souci de consolider les mécanismes internes de transparence et de bonne gouvernance.

- **Les Sections locales**

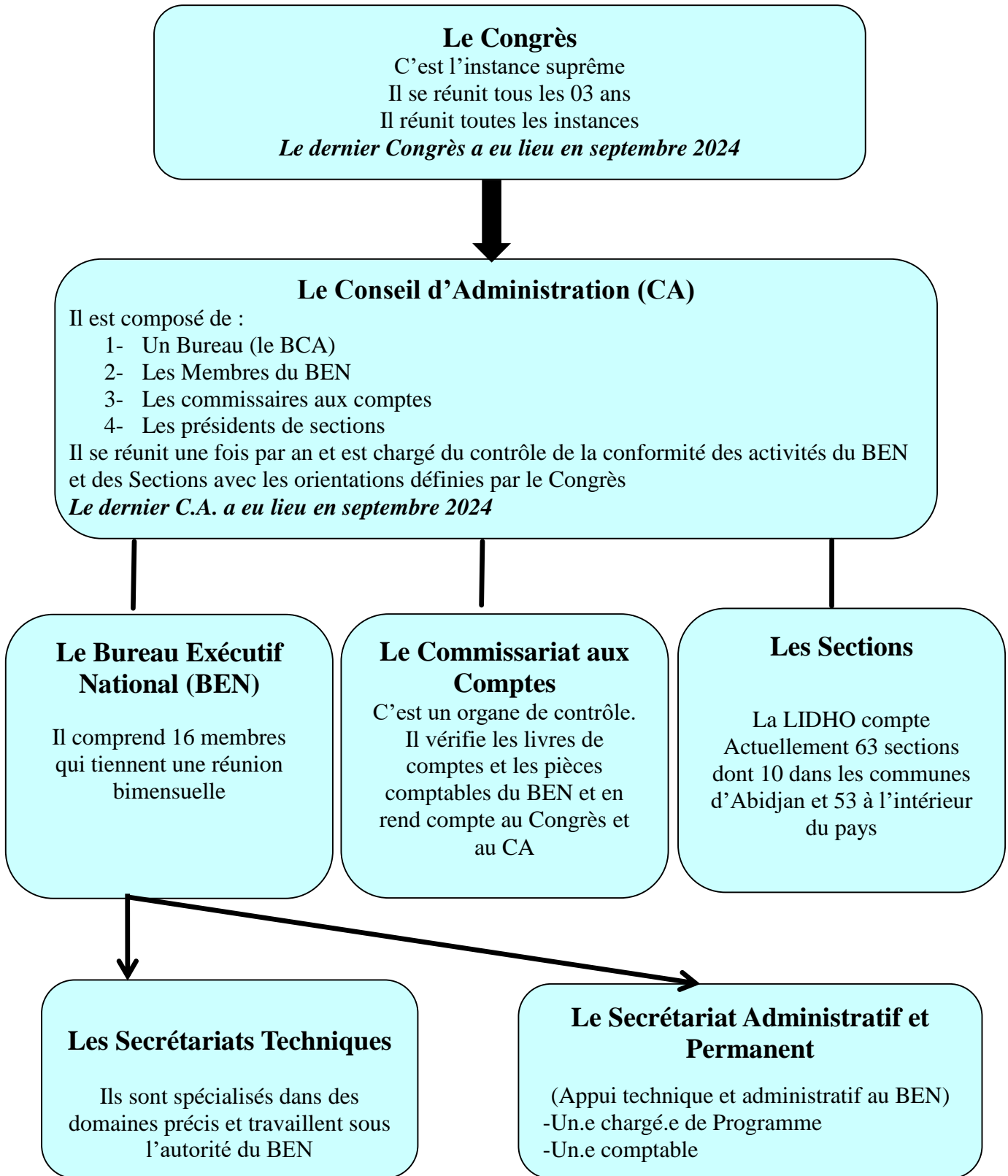
Les Sections locales constituent le socle territorial et opérationnel de la LIDHO. Elles jouent un rôle déterminant dans la mise en œuvre des actions de terrain, la collecte et la transmission d'informations sur les violations des droits humains, ainsi que dans le renforcement du lien entre l'organisation et les communautés locales. Toutefois, en 2025, plus de 50 % des sections sont restées inactives : elles n'ont pas transmis de rapports d'activités, ne se sont pas acquittées de leurs cotisations annuelles et ont été peu visibles sur le terrain, malgré les nombreuses sollicitations du Bureau Exécutif National.

Cette situation met en évidence un déficit majeur de mobilisation et de coordination, accentué par la rareté des ressources financières disponibles au niveau local. Pour y remédier, il est nécessaire de mettre en place un plan de suivi méthodique et de mobiliser de manière proactive l'ensemble du BEN afin de relancer et de soutenir l'engagement effectif de toutes les sections.

Par ailleurs, le renforcement du réseautage local apparaît comme une piste stratégique : l'adhésion des sections locales aux Centres Régionaux d'Appui à la Société Civile (CRASC), une plateforme interactive créée avec l'appui de l'Union européenne, pourrait favoriser le partage d'expériences, l'accès à des ressources et la coordination des actions de terrain.

L'ensemble de ces mesures vise à garantir une meilleure performance des sections locales et à renforcer l'ancrage territorial de la LIDHO, condition indispensable pour la mise en œuvre efficace de ses missions et objectifs en matière de droits humains.

**ORGANIGRAMME DE LA LIDHO**



## II. CONTEXTE GENERAL D'INTERVENTION EN 2025

### 2.1. Contexte politique, institutionnel et sécuritaire

L'année 2025 a été caractérisée par un climat politique marqué par des tensions persistantes et des défis en matière de gouvernance démocratique. Ces dynamiques ont eu des répercussions directes sur l'exercice effectif des libertés publiques, notamment les libertés d'expression, d'association et de réunion pacifique, ainsi que sur la vitalité de l'espace civique et la participation citoyenne.

### 2.2. Contexte socio-économique

Malgré une croissance économique globale et des indicateurs macroéconomiques relativement favorables, les inégalités socio-économiques structurelles sont demeurées préoccupantes. Le chômage, en particulier chez les jeunes et les femmes, ainsi que l'accès limité et inégal aux services sociaux de base, notamment l'éducation, la santé et la protection sociale ont continué d'affecter de larges segments de la population, exacerbant les vulnérabilités sociales.

### 2.3. Incidences du contexte sur les activités de la LIDHO

Ce contexte politique, sécuritaire et socio-économique a eu une incidence significative sur la planification, la mise en œuvre et le suivi des activités de la LIDHO. Il a rendu nécessaires des ajustements stratégiques et opérationnels, tant dans le déploiement des actions de terrain que dans les modalités de plaidoyer, afin de garantir la continuité des interventions, la sécurité des acteurs impliqués et la pertinence des réponses apportées aux enjeux émergents en matière de droits humains.

## III. OBJECTIFS STRATEGIQUES ET PRIORITES DE L'ANNEE 2025

### 3.1. Objectifs généraux

Orientations stratégiques et axes d'intervention

S'inscrivant dans le prolongement des quatre axes de réflexion dégagés lors du 8<sup>ème</sup> Congrès de la LIDHO tenu en septembre 2024, à savoir la lutte contre l'impunité, les violences sexuelles et basées sur le genre, les impacts de l'industrie extractive et la protection de l'environnement, ainsi que la protection des données à caractères personnelles le Bureau Exécutif National (BEN) a défini les objectifs stratégiques suivants :

- Renforcer la protection et la promotion des droits humains, notamment face aux violations persistantes ;
- Accroître l'assistance, l'accompagnement et la prise en charge des victimes de violations des droits humains ;
- Consolider le plaidoyer en faveur de l'État de droit, de la redevabilité et du respect des libertés fondamentales.

Au regard de ces objectifs, le BEN a identifié les axes d'intervention prioritaires ci-après :

- Monitoring, documentation et analyse des violations des droits humains ;
- Plaidoyer institutionnel, sensibilisation et mobilisation des acteurs étatiques et non étatiques ;
- Renforcement organisationnel et institutionnel de la LIDHO, en vue d'améliorer son efficacité, sa gouvernance et sa durabilité.

### **3.2. Groupes cibles et zones d'intervention**

Les actions menées ont prioritairement ciblé les populations en situation de vulnérabilité, les défenseur.e.s des droits humains, ainsi que les communautés locales, et ont été déployées sur l'ensemble du territoire national, en tenant compte des réalités locales, des moyens disponibles et des besoins spécifiques identifiés.

## **IV. ACTIVITES REALISEES EN 2025**

Dans le cadre de l'exécution de son mandat de promotion, de protection et de défense des droits humains, la LIDHO a mené diverses activités, tant dans le cadre de la mise en œuvre de projets spécifiques que par le biais de collaborations et de partenariats avec d'autres organisations de la société civile, des institutions nationales et des partenaires internationaux.

### **4.1. Monitoring, documentation et reporting**

Dans la mise en œuvre de sa mission, la LIDHO a conduit des missions d'observation et d'enquête, produit des rapports et communiqués, et documenté des cas de violations.

- **Mission de documentation PROTECT**

Dans le cadre du projet « Renforcer l'espace civique et protéger les défenseur.es des droits humains en période électorale en Côte d'Ivoire (PROTECT) », une mission d'enquête s'est déroulée du 22 au 30 décembre 2025. Cette mission visait à analyser l'évolution de l'espace civique, la situation des défenseur.es des droits humains et le climat électoral, à partir d'observations de terrain, de dispositifs de veille citoyenne et de monitoring numérique.

La mission était conduite par le consultant BADIÉ Hima, avec la participation de Hassatou Ba-Minté (FIDH) et des chargées de programmes des organisations membres du consortium PROTECT, à savoir la LIDHO, la MIDH et le CIDDH. Au total, 20 organisations et institutions clés ont été rencontrées dans plusieurs localités, reflétant la diversité des acteurs engagés dans la promotion des droits humains, de la démocratie et de la gouvernance électorale.

En complément des entretiens, la mission a assuré une observation du scrutin législatif du 27 décembre 2025 à Abidjan, couvrant les communes de Cocody, Bingerville, Abobo, Treichville, Marcory, Yopougon, Plateau et Port-Bouët. Cette observation a permis d'apprécier concrètement le déroulement du vote, l'environnement sécuritaire, l'accès des citoyen.nes au processus électoral ainsi que le respect des libertés fondamentales. La

mission s'est également rendue dans les situation-rooms du WANEP et du CNDH, afin d'analyser les mécanismes d'alerte précoce, de gestion des incidents électoraux et de coordination des acteurs institutionnels et de la société civile.

Dans l'ensemble, cette mission a permis de recueillir des données qualitatives et factuelles essentielles sur l'état de l'espace civique et la protection des défenseur-es des droits humains en période électorale, contribuant ainsi au renforcement du plaidoyer et à l'orientation stratégique des actions du projet PROTECT.

**Tableau récapitulatif des audiences**

LOCALITÉS	ORGANISATIONS / INSTITUTIONS RENCONTRÉES
<b>Abidjan</b>	INDIGO Amnesty International FOSCAO-CI (Forum de la Société Civile de l'Afrique de l'Ouest) COSCELCI (Consortium des organisations de la Société Civile pour les Élections en Côte d'Ivoire) IDDH (Institut Danois des Droits de l'Homme) NDI (National Democratic Institute) CNDH (Conseil National des Droits de l'Homme)
<b>Bonoua</b>	CLUB EMI (Éducation aux Médias et à l'Information) CISED (Concertation, Interprétation pour les Elections Démocratique) Représentants d'associations de jeunesse
<b>Yamoussoukro</b>	ONG Femme et Vie ONG FODEVIE (Femmes, Force de Vie) Section locale LIDHO et MIDH ONG BODY ONG Coeur Blanc
<b>Dabou</b>	CRDH Grands Ponts (Commission Régionale des Droits de l'Homme) JCD (Jeunesse Communale de Dabou) APDH (Action pour la Protection des Droits de l'Homme) APH

- **Observation électorale (Présidentielle et Législatives)**

L'élection présidentielle ivoirienne s'est tenue le samedi 25 octobre 2025 dans un contexte socio-politique marqué par des tensions persistantes et des incertitudes, traduisant un climat globalement préoccupant à l'approche et durant le processus électoral. Ce contexte a été notamment caractérisé par des préoccupations relatives à l'environnement sécuritaire, à l'effectivité de l'exercice des libertés publiques, ainsi qu'au niveau de confiance des acteurs politiques et des citoyen-ne-s dans le processus électoral.

Dans ce cadre, la LIDHO a contribué au processus électoral à travers le déploiement d'une Mission d'Observation Électorale (MOE). Cette mission avait pour objectif d'apprécier la conformité du processus électoral aux normes nationales et aux engagements régionaux et internationaux de la Côte d'Ivoire, d'évaluer la régularité et la transparence des opérations de vote, ainsi que d'observer le respect des dispositions légales et des codes de bonne conduite applicables en période électorale.

À l'issue de cette mission, la LIDHO a élaboré un rapport d'observation à caractère synthétique et analytique portant sur le déroulement général du scrutin présidentiel. Il convient de souligner que les constats, analyses et recommandations formulés dans ce rapport reposent exclusivement sur les observations directes effectuées par trente-neuf (39) observateur·trice·s déployé·e·s par la LIDHO dans sept (07) régions et districts du pays. En raison de contraintes logistiques et opérationnelles, la mission n'a pas couvert l'ensemble des bureaux de vote sur le territoire national. Le rapport ne prétend donc pas à l'exhaustivité, mais vise à restituer de manière fidèle et objective les tendances et dynamiques observées dans les zones couvertes par la mission.

Dans la continuité de son mandat de promotion et de protection des droits humains, ainsi que de son engagement en faveur de la démocratie et de la gouvernance électorale, la LIDHO a été accréditée par la Commission électorale indépendante (CEI) pour l'observation de l'Élection des Députés à l'Assemblée Nationale (EDAN) du 27 décembre 2025.

À cet effet, l'organisation a mobilisé ses ressources propres afin de déployer trente (30) observateur·trice·s le jour du scrutin dans sept (07) régions administratives, à savoir : l'Agnéby-Tiassa, le Bélier, le District autonome d'Abidjan, le Gbèkè, l'Iffou, le Sud-Comoé et San-Pédro.

En amont du scrutin, les observateur·trice·s ont bénéficié d'un renforcement de capacités portant sur les principes et standards internationaux de l'observation électorale citoyenne, les méthodologies d'observation, ainsi que l'utilisation des outils de collecte des données.

Le dispositif de collecte des informations s'est appuyé sur deux outils complémentaires et harmonisés : une grille d'observation physique et une version numérique élaborée via la plateforme Google Forms. La transmission et la coordination des données ont été facilitées par la mise en place d'un groupe WhatsApp dédié.

Les données collectées dans les différents bureaux et centres de vote ont été centralisées, traitées et analysées par l'équipe de coordination nationale. Ce processus a permis l'élaboration d'un rapport général d'observation électorale offrant une appréciation globale du déroulement de l'élection législative du 27 décembre 2025, au regard des normes électorales, des principes démocratiques et des droits humains.

## **4.2. Assistance juridique et accompagnement des victimes**

Au cours de l'année 2025, des consultations juridiques ont été assurées, le suivi et le traitement de dossiers judiciaires ont été effectués, puis une assistance juridique, incluant l'orientation et l'accompagnement appropriés, a été apportée aux victimes ainsi qu'à leurs ayants droit, en conformité avec les procédures légales en vigueur.

Les requêtes traitées ont porté sur diverses problématiques, notamment les violations des droits humains, les demandes d'assistance juridique, les licenciements abusifs, les litiges fonciers et civils, les affaires pénales, les conflits familiaux, ainsi que les questions liées à la détention et au recouvrement de créances. (voir Tableau récapitulatif ci dessous) :

**RAPPORT ANNUEL BEN LIDHO 2025**

<b>DATE</b>	<b>CODE</b>	<b>OBJET DE L'ASSISTANCE</b>	<b>SEXE DU/DES REQUÉRANT(S)</b>
25/07/2024	<b>01</b>	Requête pour violation de droits	Homme
06/08/2024	<b>02</b>	Demande d' Assistance Juridique	Homme
30/08/2024	<b>03</b>	Demande d'intervention pour licenciement abusif collectif	Mixte (collectif)
10/09/2024	<b>04</b>	Assistance Juridique	Homme
10/09/2024	<b>05</b>	Assistance Juridique	Homme
10/09/2024	<b>06</b>	Requête pour licenciement abusif	Femmes (2)
30/09/2024	<b>07</b>	Requête pour restitution de bien et dommages et intérêts	Homme
12/12/2024	<b>08</b>	Assistance Juridique	Homme
12/12/2024	<b>09</b>	Assistance Juridique (organisation syndicale)	Mixte (organisation)
17/02/2025	<b>10</b>	Requête relative à l'usage de fausse identité dans un litige	Hommes (2)
10/03/2025	<b>11</b>	Assistance Juridique (détention d'un enfant)	Mixte (parent (femme) / enfant)
03/04/2025	<b>12</b>	Demande d' Assistance	Homme
17/04/2025	<b>13</b>	Assistance Juridique pour recouvrement de créance	Homme
08/05/2025	<b>14</b>	Assistance Juridique dans une affaire familiale	Femme
23/05/2025	<b>15</b>	Assistance Juridique pour recouvrement de créance	Homme
30/05/2025	<b>16</b>	Assistance Juridique pour déguerpissement	Homme
03/06/2025	<b>17</b>	Requête pour un recours gracieux	Homme
04/06/2025	<b>18</b>	Assistance Juridique relative au divorce	Femme
10/06/2025	<b>19</b>	Demande d'intervention pour réclamation de PV de non comparution	Homme
03/07/2025	<b>20</b>	Demande d'intervention pour arrestation arbitraire	Femme
03/07/2025	<b>21</b>	Demande d'Assistance Juridique	Homme
22/07/2025	<b>22</b>	Assistance Juridique pour licenciement abusif	Homme
07/11/2025	<b>23</b>	Assistance Juridique relative à une situation d'injustice, d'harcèlement et de souffrance au travail	Mixte (Collectif)
13/11/2025	<b>24</b>	Demande d'Assistance Judiciaire pour détention suite aux manifestations liées aux élections présidentielles de 2025.	Homme

### 4.3. Plaidoyers et interpellations des autorités

La LIDHO a engagé des dialogues avec les autorités, mené des actions de plaidoyer institutionnel et contribué à des mécanismes nationaux, régionaux et internationaux.

- La LIDHO a participé au Forum des ONG ainsi qu'à la 83<sup>ème</sup> session ordinaire de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP), qui se sont tenus à Banjul, en Gambie, respectivement du 28 au 30 avril et du 2 au 22 mai 2025. Dans ce cadre, la LIDHO, en collaboration avec le MIDH, la CIDDH et la FIDH, a élaboré, porté et soumis un projet de résolution dénonçant les restrictions croissantes de l'espace civique et les atteintes aux libertés fondamentales en Côte d'Ivoire. Cette mission a également permis de renforcer les synergies avec des défenseur.e.s de la société civile aux niveaux sous-régional et international, ainsi qu'avec des représentant.e.s d'organisations internationales engagées dans la promotion et la protection des droits humains. Par ailleurs, des rencontres stratégiques ont été tenues avec des Commissaires de la CADHP en charge de la Côte d'Ivoire et des thématiques couvertes par le projet de résolution. Ces échanges ont offert l'opportunité à la LIDHO, au MIDH, à la CIDDH et à la FIDH de présenter directement leurs préoccupations et de plaider en faveur d'une action renforcée de la Commission face à la détérioration de l'espace civique dans le pays.
- Dans cette même dynamique, la LIDHO a mené, seule ou en collaboration avec la CIDDH, plusieurs actions de plaidoyer auprès de la Direction des Droits de l'Homme du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, de la Délégation de l'Union européenne, ainsi que du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité. Ces rencontres ont porté spécifiquement sur la loi relative à l'organisation des organisations de la société civile en Côte d'Ivoire, dans l'objectif de faire valoir les préoccupations de la société civile et de promouvoir un cadre juridique conforme aux normes régionales et internationales en matière de libertés associatives.
- Le 18 octobre 2025, la LIDHO a produit et diffusé un communiqué appelant les autorités à garantir le droit de manifester pacifiquement, à éviter l'usage excessif de la force et à respecter les libertés fondamentales avant l'élection présidentielle du 25 octobre. L'organisation a exprimé sa préoccupation face aux arrestations massives et restrictions de libertés, exhortant les forces de l'ordre à se conformer aux principes des Nations Unies et aux lignes directrices africaines sur le maintien de l'ordre.

### 4.4. Renforcement des capacités, sensibilisation et éducation aux droits humains

À travers la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation, d'ateliers, d'actions communautaires et de sessions de formation destinées aux membres, aux sections et aux organisations partenaires dans le cadre des projets exécutés, les capacités et la connaissance des droits humains des populations ont été significativement améliorées. A noter aussi que dans la même dynamique, la LIDHO a proposé plusieurs autres projet en cours d'examen aux partenaires techniques et financiers.

- **Projet de Sensibilisation CEI législatives**

Avec l'appui de la Commission Électorale Indépendante (CEI), la LIDHO a conduit, du 12 au 21 décembre 2025, une vaste campagne de sensibilisation électorale dans le cadre des élections législatives, couvrant les régions de l'Agnéby-Tiassa (Tiassalé), de l'Iffou (Daoukro) ainsi que le district autonome d'Abidjan, notamment la commune de Yopougon.

Cette campagne s'est appuyée sur une approche participative et inclusive, combinant l'animation de groupes de discussion (focus groups), des activités de mobilisation communautaire et des animations publiques, ainsi que des rencontres ciblées de type one-to-one avec les populations, les leaders communautaires et les autorités coutumières et religieuses. Elle a, en outre, été appuyée par la diffusion de spots radiophoniques destinés à améliorer l'accès à l'information et à renforcer la sensibilisation des citoyen.ne.s aux enjeux, aux règles et aux mécanismes d'un processus électoral pacifique et apaisé.

Dans chacune des localités couvertes, un superviseur, appuyé par 12 membres des sections locales de la LIDHO, a été mobilisé afin d'assurer la mise en œuvre effective et coordonnée des activités sur le terrain.

- **Projet PROTECT**

Dans le but de promouvoir des élections crédibles et apaisées, de renforcer la protection des droits humains et de préserver l'espace civique en période électorale, la Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (LIDHO), en partenariat avec la Fédération Internationale pour les Droits Humains (FIDH), le Mouvement Ivoirien des Droits Humains (MIDH) et la Coalition Ivoirienne des Défenseurs des Droits Humains (CIDDH), a mis en œuvre le projet « Renforcer l'espace civique et protéger les Défenseur.es des Droits Humains en période électorale en Côte d'Ivoire (PROTECT) ».

Mis en œuvre avec l'appui financier de l'Union européenne, le projet PROTECT visait à renforcer les capacités de protection, de résilience et d'action des défenseur.es des droits humains, particulièrement dans le contexte sensible des élections présidentielle et législatives de 2025. Chaque organisation membre du consortium était chargée de conduire des activités spécifiques et complémentaires, contribuant à un dispositif global de prévention des violations des droits humains et de consolidation de l'espace civique.

Dans ce cadre, la LIDHO a mis en œuvre plusieurs activités de formation à l'intention des jeunes et des femmes leaders, ainsi que des Centres Régionaux d'Appui à la Société Civile (CRASC).

Entre les mois d'août et de décembre 2025, la LIDHO a déployé un programme intensif d'éducation civique et de promotion des droits humains en période électorale, à travers l'organisation de treize (13) ateliers de formation répartis comme suit :

- 05 ateliers à l'intention des Centres Régionaux d'Appui à la Société Civile (CRASC) à San Pedro, Man, Korhogo, Bouaké et Bondoukou ;
- 06 ateliers destinés aux organisations de jeunesse et de femmes à Abidjan, Korhogo et Yamoussoukro ;

- 02 ateliers à l'intention des étudiant.es à Bouaké et à Abidjan.

Au total, 284 participant.es ont été formé.es, dont 145 femmes et 139 hommes, traduisant une participation féminine significative et conforme aux objectifs d'inclusion du projet.

La répartition des participant.es se présente comme suit :

- organisations de femmes et de jeunes : 122 participant.es (73 femmes et 49 hommes), pour 120 attendu.es ;
- CRASC : 98 participant.es (39 femmes et 59 hommes), pour 100 attendu.es ;
- Étudiant.es : 64 participant.es (33 femmes et 31 hommes), pour 64 attendu.es.

Ces activités ont contribué au renforcement des capacités des acteurs de la société civile, à une meilleure appropriation des enjeux électoraux et à la consolidation d'un engagement citoyen pacifique en faveur des droits humains et de la démocratie en Côte d'Ivoire.

Toujours dans le cadre, du projet POTECT, la LIDHO a pris part à plusieurs activités conjointes du consortium, notamment :

- une formation sur la sécurité numérique et physique organisée par la CIDDH du 24 au 27 juin 2025 ;
- une évaluation sécuritaire institutionnelle conduite par la FIDH le 23 juin 2025, ayant abouti à des recommandations opérationnelles visant à renforcer la sécurité du siège de la LIDHO ;
- deux formations en monitoring de violences contre les défenseur.es des droits humains (DDH) en période électorale organisées par le MIDH le 16 octobre 2025 et le 12 décembre 2025 en vue du suivi des élections présidentielle et législatives de 2025 ;

### • **Projet planet-GOLD Côte d'Ivoire**

Dans le cadre du projet planet-GOLD Côte d'Ivoire, financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et mis en œuvre par le PNUE, la LIDHO a été sélectionnée comme sous-traitant pour conduire des activités de formation, de sensibilisation et d'engagement communautaire dans 05 localités minières du pays, sur la période d'août 2024 à juillet 2025. L'intervention de la LIDHO visait à contribuer à la réduction de l'utilisation du mercure dans l'orpaillage artisanal, à la promotion de pratiques minières responsables, ainsi qu'à la protection des droits humains, notamment les droits des femmes et des enfants, dans les zones d'exploitation.

Au cours de la période de référence, la LIDHO a mis en place une équipe projet, formé 05 points focaux locaux, réalisé une cartographie des artisans miniers, conduit une enquête CAP sur les connaissances et pratiques liées au mercure, et assuré des sessions de formation et de sensibilisation communautaire au profit de plus de 1 400 bénéficiaires. Des actions de suivi-évaluation, de communication communautaire et de renforcement du dialogue avec les autorités locales ont également été menées. L'ensemble des activités réalisées a donné lieu à la production et à la transmission régulière de rapports narratifs et

financiers validés par le partenaire, consolidant ainsi la contribution de la LIDHO à la promotion d'un environnement minier plus sûr, respectueux de la santé, de l'environnement et des droits humains.

- **Le projet avec « La Fabrique Culturelle »**

Dans le cadre de son partenariat avec « La Fabrique Culturelle », qui a débuté de décembre 2024 à juin 2025, et qui a eu pour but général de créer des pièces de théâtre forum (populaires), visant à collecter des témoignages et préoccupations en vue de susciter des débats d'idées sur le civisme et la citoyenneté, la LIDHO a proposé quatre (4) personnes ressources, en l'occurrence les Camarades : KOSSIA Anzara Kamagaté, KOULOU Say Edouard, Jacques KOUASSI et YEO Patrick, pour la collecte d'informations ainsi que quatre (4) autres experts que sont les Camarades : GUIGUI Vétó Vincent et KOULOU Say Edouard, pour les représentations à Abidjan puis SORO Zoumana et Maître KONE Siaka, membres de la section LIDHO de Bouaké ; comme intervenants lors des débats d'idées sur les thématiques du civisme et de la citoyenneté. Les interventions des experts de la LIDHO, durant les représentations théâtrales, ont permis de promouvoir une compréhension approfondie des défis de la citoyenneté en Côte d'Ivoire, en favorisant le dialogue, l'analyse des obstacles et des propositions de solutions pour renforcer l'engagement civique et la participation active des citoyens.

- **Le projet avec le PNLIS : « Appui au fonctionnement du système électronique des cas de violence basée sur le genre à l'endroit des populations clés »**

Dans le cadre de son partenariat avec le Programme National de Lutte contre le Sida (PNLS) débuté en 2024 et qui cours jusqu'à présent, la LIDHO a pris part à la mise en œuvre du projet intitulé « Appui au fonctionnement du système électronique des cas de violence basée sur le genre à l'endroit des populations clés ».

Ce partenariat vise à renforcer le dispositif de collecte, de gestion et de suivi des cas de violences basées sur le genre (VBG) subies par les populations clés, à travers l'opérationnalisation d'un système électronique dédié.

À cet effet, deux (02) membres du Bureau Exécutif National (BEN) de la LIDHO, en l'occurrence M. YEO Patrick et M. Jacques KOUASSI, ont été impliqués dans le projet, respectivement, en qualité de parajuriste et de webmaster . Leur contribution a permis d'assurer, d'une part, l'accompagnement juridique des victimes et, d'autre part, le bon fonctionnement technique et la gestion de la plateforme électronique de signalement et de suivi des cas de VBG.

- **Atelier sur la santé mentale des DDH à Jacquville**

En mai 2024, un atelier sur la santé mentale des membres de la LIDHO s'est tenu à Jacquville. Cette rencontre avait pour objectif de sensibiliser les participants à l'importance de la santé mentale dans l'engagement militant et de renforcer leurs capacités à reconnaître, prévenir et gérer les situations de stress, d'épuisement et de traumatismes liés aux activités de défense des droits humains.

Les échanges ont permis d'aborder les principaux défis psychologiques auxquels sont confrontés les membres de la LIDHO, ainsi que des stratégies individuelles et collectives de résilience et de soutien. L'atelier s'est déroulé dans un cadre participatif, favorisant le partage d'expériences et de bonnes pratiques, et s'est conclu par des recommandations visant à intégrer davantage la prise en compte de la santé mentale dans le fonctionnement de l'organisation.

- **Proposition de projets soumis**

Dans le cadre de la diversification de ses partenariats stratégiques et du renforcement de son impact en matière de promotion des droits humains, de protection des groupes vulnérables et de consolidation de la démocratie, la Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (LIDHO) a soumis et engagé plusieurs initiatives de projets auprès de partenaires régionaux et internationaux au cours de l'année 2025.

Ainsi, un projet intitulé « Femmes en sécurité : Renforcer la résilience des femmes et des filles face aux violences basées sur le genre en Côte d'Ivoire » a été soumis au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence contre les femmes, pour un montant de 414 330 000 FCFA. Ce projet vise à renforcer la prévention, la prise en charge et la résilience communautaire face aux violences basées sur le genre, avec un accent particulier sur les femmes et les filles en situation de vulnérabilité. Le projet est actuellement en attente de réponse.

Par ailleurs, la LIDHO a élaboré un projet interne relatif au soutien à la santé mentale des défenseur.es des droits humains, répondant aux risques psychosociaux liés à leur engagement. Ce projet est à un stade de conceptualisation avancée, en attente d'identification d'un bailleur et de finalisation budgétaire.

Dans le contexte électoral de 2025, deux projets distincts d'observation électorale ont été soumis à la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Le premier porte sur l'observation de l'élection présidentielle d'octobre 2025, et le second sur l'observation des élections législatives de décembre 2025, chacun pour un montant de 48 233 762,77 FCFA. Ces initiatives visent à contribuer à la transparence du processus électoral, à la prévention des violences et à la promotion de la crédibilité des scrutins. Les deux projets ont été soumis.

En complément, un projet de sensibilisation de proximité pour des élections législatives inclusives et apaisées en 2025 en Côte d'Ivoire a été soumis à deux partenaires distincts.

Le premier dossier a été adressé à l'European Partnership for Democracy (EPD), avec un financement de l'Union européenne, pour un montant de 3 000 000 FCFA.

Le second a été soumis au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour un montant de 4 630 000 FCFA. Ces projets visent à renforcer la participation citoyenne, l'inclusion des groupes marginalisés et la prévention des tensions électorales à l'échelle communautaire.

Enfin, dans la continuité du projet PROTECT, une seconde phase intitulée « PROTECT 2 : Renforcer l'espace civique et protéger les défenseur.es des droits humains en Côte d'Ivoire » a été soumise à la Fondation pour l'innovation et la démocratie, pour un montant de 8 904

996,73 FCFA. Ce projet vise à consolider les acquis, élargir la couverture géographique et renforcer les mécanismes de protection des défenseur.es des droits humains. Le projet est actuellement soumis.

Par ailleurs, un projet de renforcement des capacités techniques et organisationnelles de la LIDHO a été soumis à Feminist Opportunities Now (FON). Ce projet, encore en cours de traitement, vise à améliorer la gouvernance interne, la durabilité institutionnelle et l'efficacité opérationnelle de l'organisation.

La LIDHO a renforcé ses partenariats nationaux, développé des coopérations régionales et internationales et participé activement à des réseaux tels que la FIDH et diverses coalitions.

## V. PARTENARIATS, RESEAUX ET COOPERATION

### 5.1. Partenariats nationaux

En 2025, la Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (LIDHO) a renforcé sa collaboration avec plusieurs organisations de la société civile, institutions nationales et cadres de concertation, en vue de promouvoir les droits humains et de contribuer au renforcement de l'État de droit en Côte d'Ivoire.

La LIDHO a poursuivi ses actions conjointes avec la Coalition Ivoirienne des Défenseur.es des Droits Humains (CIDDH) et le Mouvement Ivoirien des Droits Humains (MIDH), notamment à travers des échanges d'informations, des initiatives de sensibilisation et des actions de plaidoyer en faveur des libertés fondamentales et de la protection des défenseur.es des droits humains.

La coopération avec le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) s'est traduite par la participation de la LIDHO à des cadres d'échanges et de concertation visant à renforcer les mécanismes nationaux de promotion et de protection des droits humains.

Par ailleurs, à travers sa participation au Forum des Organisations de la Société Civile de l'Afrique de l'Ouest (FOSCAO) et à la Coalition des Organisations de la Société Civile pour la Paix et le Développement démocratique en Côte d'Ivoire (COSOPCI), la LIDHO a contribué aux actions de veille citoyenne, d'observation électorale et de plaidoyer en faveur d'un environnement civique et démocratique inclusif.

Enfin, dans le cadre du processus électoral, la LIDHO a maintenu un dialogue institutionnel avec la Commission Électorale Indépendante (CEI) afin de promouvoir la transparence, la crédibilité des processus électoraux et le respect des droits humains.

### 5.2. Activités de représentation

Au cours de la période de référence, la LIDHO a été invitée à participer à plusieurs activités organisées par des structures sœurs ou des institutions telles que listées ci-dessous :

- Actions des Chrétiens pour l'Abolitions de la Torture en Côte d'Ivoire (**ACAT**)
- Alternative Côte d'Ivoire
- Agir Pour le Peuple

- Amnesty International
- Agence Nationale de la Presse (**ANP**)
- Autorité de Régulation des Télécommunications/Tic de Côte d'Ivoire (**ARTCI**)
- Agence Nationale de la Statistique (**ANSTAT**)
- Cabinet du Ministère de la Justice et des Droits de L'Homme
- CERAP
- Chaire Unesco
- CICR
- Ciné Droit Libre
- Conseil National des Droits de l'homme (**CNDH-CI**)
- Conseil National des Exportations (**CNE**)
- Communauté Saint Egidio
- District Autonome d'Abidjan
- Friedrich Nauman
- TRANS-D
- Eglise de Jésus Christ des Saints des Derniers Jours
- Enda Santé
- Expertise PDCP
- Fédération des Associations Chrétiennes et Eglises Evangéliques de Côte d'Ivoire (**FACEE-CI**)
- Fondation René Cassin- Friedrich Nauman
- Forvis Mazars
- Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (**HACA**)
- Inspection Générale d'Etat
- Inspection Générale des Services Juridiques et Pénitentiaires
- Groupe Meta
- Action Citoyenne pour la Défense des Droits de l'Homme
- Mouvement Ivoirien des Droits de l'Homme (**MIDH**)
- Observatoire Africain pour l'Accès au Droit (**OBSAFRICAB**)
- Observatoire Ivoirien pour la Promotion de la Bonne Gouvernance (**OIPBG**)
- Orange cote d'ivoire

- Ordre des Avocats
- Planet-Gold
- Pole Pénal Economique et Financier
- PROKIDS
- Programme PACCI
- Réseau Ivoirien pour la Promotion de l'Education Pour Tous (**RIP-EPT**)
- Union des Pasteurs de Cocody
- Union Nationale des Organisations des Parents des Handicapés de Cote d'Ivoire (**UNOPAH-CI**)
- WANEP-CI

Ce sont environ plus de soixante-seize activités auxquelles la LIDHO a témoigné de sa participation et contributions constructives.

### 5.3. Partenariats internationaux

- **Congrès FIDH Bogota**

Dans le cadre de ses engagements au sein du mouvement international des droits humains, la LIDHO a pris part au 42<sup>ème</sup> Congrès mondial de la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH), tenu du 27 au 31 octobre 2025 à Bogotá, en Colombie, à travers la participation de l'un de ses membres.

Ce Congrès a été précédé par le Forum des droits de l'Homme, organisé autour du thème : « Agir pour un monde durable, des droits universels et des sociétés justes ».

Les assises ont été marquées par le renouvellement des instances dirigeantes de la FIDH, avec notamment l'élection de Monsieur Alexis DESWAEF, de la Ligue Belge des Droits Humains, au poste de Président.

Par ailleurs, les travaux ont permis d'aborder plusieurs thématiques majeures d'actualité, notamment les enjeux liés au changement climatique, la reconnaissance et la valorisation des savoirs ancestraux des peuples autochtones, ainsi que les menaces et défis persistants auxquels sont confronté.es les défenseur.es des droits humains à travers le monde.

- **Évaluation sécuritaire du siège de la LIDHO**

Une évaluation sécuritaire du siège de la LIDHO s'est tenue le 23 juin 2025 dans le cadre du projet PROTECT, à l'initiative de l'Observatoire des droits de l'homme de la FIDH, avec l'appui de l'Union européenne. Cette mission avait pour objectif d'analyser le niveau de sécurité des locaux et de formuler des recommandations en vue du renforcement de la protection des biens, des données et des personnes.

L'évaluation, menée de manière participative à travers un questionnaire et une visite des locaux, a permis d'identifier les dispositifs de sécurité existants ainsi que certaines

insuffisances nécessitant des améliorations. À l'issue de cette mission, des recommandations opérationnelles ont été formulées par l'Observatoire de la FIDH afin de renforcer la sécurité physique, organisationnelle et documentaire de la LIDHO.

Ces recommandations ont été prises en compte par la LIDHO et sont actuellement en cours de mise en œuvre, notamment à travers le renforcement des procédures internes.

- **Audience avec les missions internationales**

Au cours de l'année 2025, la LIDHO a accordé plusieurs audiences à des missions d'organisations internationales en visite en Côte d'Ivoire. À ce titre, elle a reçu notamment des délégations du Bureau régional du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), des Elders, ainsi que de la Commission de l'Union africaine et de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Ces échanges ont porté sur l'analyse de la situation des droits humains, les dynamiques socio-politiques et sécuritaires, la protection des populations vulnérables, ainsi que l'état de l'espace civique et des libertés fondamentales. Ces audiences ont permis de renforcer le dialogue avec les mécanismes régionaux et internationaux, de partager les analyses et préoccupations de la société civile ivoirienne et de contribuer aux efforts de prévention des violations des droits humains et de consolidation de la paix.

## VI. COMMUNICATION ET VISIBILITE

Au cours de l'année 2025, les efforts déployés en matière de communication institutionnelle, de relations avec les médias et de présence numérique, qui auraient dû contribuer à renforcer la visibilité et la lisibilité des actions de la LIDHO, sont demeurés limités. Néanmoins, malgré ces insuffisances, certaines actions ponctuelles ont pu être menées.

- **Le site internet**

En 2025, le site internet de la LIDHO n'a pas pu être régulièrement mis à jour, en raison de contraintes techniques, organisationnelles et de ressources humaines. Cette situation a limité son rôle en tant que principal outil de communication institutionnelle et de valorisation des actions menées par l'organisation. L'insuffisance de contenus actualisés a également restreint l'accès du public, des partenaires et des parties prenantes à une information complète et à jour sur les activités, les positions et les productions de la LIDHO.

- **Plateformes WhatsApp**

Les plateformes WhatsApp ont été largement utilisées comme outils de communication et de coordination interne, mais leur usage est resté essentiellement informel et peu structuré. L'absence de lignes directrices claires et de mécanismes de modération a parfois entravé une diffusion cohérente et stratégique de l'information. Par ailleurs, ces plateformes n'ont pas été pleinement exploitées comme leviers de communication externe et de visibilité auprès d'un public élargi.

### • Relations avec la presse

Les relations entre la LIDHO et les médias ont été caractérisées par un niveau d'interaction limité en 2025. Les actions de communication à destination de la presse sont demeurées ponctuelles et principalement réactives, sans véritable stratégie proactive d'engagement médiatique. Cette insuffisance a réduit l'écho médiatique des activités, des analyses et des prises de position de la LIDHO, limitant ainsi leur impact sur l'opinion publique et les décideurs.

Ci-dessous la liste des apparitions médiatiques de la LIDHO pour l'année 2025 :

- BBC NEW AFRIQUE

#### Le Journal - Le Journal - Afrique - BBC News Afrique

- AIP
- ✓ La LIDHO appelle au respect du droit de manifester et à un scrutin apaisé, 19 Octobre 2025

<https://www.aip.ci/267762/cote-divoire-aip-presidentielle-2025-la-lidho-appelle-au-respect-du-droit-de-manifester-et-a-un-scrutin-apaise/>

- ✓ Droits humains : des centres à la société civile formés en période électorale, 19 août 2025

[Côte d'Ivoire-AIP / Droits humains : des centres d'appui à la société civile formés en période électorale - AIP - Agence Ivoirienne de Presse](#)

- ✓ Des outils pour la paix en période électorale transmis aux acteurs civils à man, 22 août 2025

[https://www.aip.ci/238210/cote-divoire-aip-des-outils-pour-la-paix-en\\_periode-electorale-transmis-aux-acteurs-civils-a-man/](https://www.aip.ci/238210/cote-divoire-aip-des-outils-pour-la-paix-en_periode-electorale-transmis-aux-acteurs-civils-a-man/) <https://www.facebook.com/share/p/1ENjLs6zug/>

- ✓ Des responsables d'ONG du CRASC Nord formés aux droits de l'homme en période électorale, 25 Aout 2025

<https://share.google/IZxQHZRSMWNgmZlhJ>

- ✓ La qualité d'une formation sur les élections apaisées à Korhogo saluée par les leaders, 27 Aout 2025

<https://www.aip.ci/240039/cote-divoire-aip-la-qualite-dune-formation-sur-les-elections-apaisees-a-korhogo-salue-par-des-leaders/>

- ✓ La LIDHO forme des responsables d'ONG sur la défense des droits de l'Homme en période électorale, 29 Aout 2025

<https://www.aip.ci/241010/cote-divoire-aip-la-lidho-forme-des-responsables-dong-sur-la-defense-des-droits-de-lhomme-en-periode-electorale>

- ✓ La LIDHO forme les défenseurs des droits humains sur la prévention de la violence électorale à Bondoukou, 02 Septembre 2025

<https://www.aip.ci/242463/cote-divoire-aip-la-lidho-forme-les-defenseurs-des-droits-humains-sur-la-prevention-de-la-violence-electorale-a-bondoukou/>

- ✓ Des associations de jeunes et de femmes formées à la prévention des violences électorales à Korhogo, 18 Septembre 2025

<https://www.aip.ci/249882/cote-divoire-aip-des-associations-de-jeunes-et-de-femmes-formees-a-la-prevention-des-violences-electorales-a-korhogo/>

- ✓ Une vingtaine de jeune formés et certifiés pour prévenir les conflits électoraux, 20 Septembre 2025

<https://www.aip.ci/251099/cote-divoire-aip-korhogo-une-vingtaine-de-jeunes-formes-et-certifies-pour-prevenir-les-conflits-electoraux/>

- ✓ Un atelier de sensibilisation des jeunes et des femmes aux droits humains en période électorale se tient à Yamoussoukro, 23 Septembre 2025

<https://www.aip.ci/252473/cote-divoire-aip-un-atelier-de-sensibilisation-des-jeunes-et-des-femmes-aux-droits-humains-en-periode-electorale-se-tient-a-yamoussoukro/>

- ✓ Des ONG forment des acteurs de la société civile à l'éducation civique et aux droits humains en période électorale, 26 Septembre 2025

<https://www.aip.ci/254107/cote-divoire-aip-des-ong-forment-des-acteurs-de-la-societe-civile-a-leducation-civique-et-aux-droits-humains-en-periode-electorale/?noamp=mobile&=1>

- ✓ Des étudiants et personnel administratif de quatre universités publiques formés sur les dispositifs des droits de l'Homme en matière électorale à Bouaké, 04 Décembre 2025,

<https://infodirecte.net/bouake-des-etudiants-et-personnel-administratif-de-quatre-universites-publiques-formes-sur-les-dispositifs-des-droits-de-lhomme-en-matiere-electorale-a-bouake>

- **Réseaux sociaux**

La présence de la LIDHO sur les réseaux sociaux a été marquée par une faible régularité des publications et une animation insuffisante des plateformes. L'absence d'un plan de communication numérique structuré et de ressources dédiées a freiné l'exploitation optimale de ces outils, notamment en termes de visibilité, d'interaction avec les publics cibles et de mobilisation citoyenne. Cette situation a contribué à une portée limitée des messages et des campagnes portées par l'organisation en 2025.

Face à ces insuffisances, la LIDHO reconnaît la nécessité de renforcer et de structurer sa stratégie de communication et de visibilité afin d'accroître l'impact et la portée de ses actions. L'année 2025 met en évidence l'urgence d'un repositionnement stratégique fondé sur la mise à jour régulière des outils de communication, la professionnalisation des relations avec la presse et l'optimisation de la présence numérique. Ces constats constituent ainsi une base essentielle pour l'élaboration d'un plan d'amélioration opérationnel en 2026, visant à

doter la LIDHO de mécanismes de communication plus cohérents, efficaces et durables, en phase avec ses objectifs de plaidoyer et de promotion des droits humains.

## **VII. GOUVERNANCE, ADMINISTRATION ET GESTION FINANCIERE**

La LIDHO a veillé au bon fonctionnement de ses organes statutaires, à une gestion administrative rigoureuse, à la transparence financière et à la mobilisation de ressources.`

### **7.1. Réunions du BEN**

Au cours de la période de référence du présent rapport, le Bureau Exécutif National (BEN) a tenu 17 réunions ordinaires (13 en présentiel et 4 en ligne). Ces réunions se sont déroulées selon une périodicité bimensuelle, à raison d'une session tous les quinze jours. A cela il faut ajouter 2 réunions extraordinaires qui ont débattu des j urgences du moment.

Les travaux du BEN ont principalement porté sur l'examen des informations générales, l'étude des courriers de sollicitation et d'invitation, la présentation et l'évaluation des activités menées par les différents secrétariats thématiques, le suivi de l'exécution des projets en cours, ainsi que l'analyse du contexte socio-politique national.

Toutefois, il convient de signaler une période de flottement d'environ trois (03) mois marquée par l'absence de réunions du BEN. Cette situation est consécutive à une phase d'expérimentation des réunions en ligne qui, contrairement à l'objectif initial visant à faciliter la participation effective de l'ensemble des membres, a plutôt contribué à une baisse significative du taux de présence et à un accroissement de l'absentéisme au sein du BEN.

### **7.2. Administration et gestion financière**

- **Administration**

En mars 2025, la LIDHO a procédé au recrutement d'un nouveau comptable, à la suite du décès de Mademoiselle FADIGA Massiami, en vue d'assurer la continuité, la régularité et la fiabilité de la gestion financière et comptable de l'organisation. Cette mesure a permis de maintenir le suivi des opérations financières, le respect des procédures internes et des exigences des partenaires techniques et financiers, ainsi que la production des documents comptables et financiers requis.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du projet PROTECT, conduit en partenariat avec le consortium FIDH, MIDH, LIDHO et CIDDH, une chargée de programme a été recrutée à l'issue d'un appel à candidatures ouvert et transparent. Ce recrutement a contribué au renforcement des capacités opérationnelles et administratives de la LIDHO, tant pour l'exécution efficace des activités du projet que pour l'amélioration de la gestion programmatique et financière. Il a également permis d'appuyer la stratégie de mobilisation des ressources de l'organisation, à travers une participation accrue et plus structurée aux appels à projets lancés par les partenaires techniques et financiers et les bailleurs de fonds.

Il faut noter que pour satisfaire au principe de transparence, un comité de sélection présidé par le Président NETH Willy Alexandre et composé de deux (02) autres membres : SAY Koulou Edouard et Jacques KOUASSI a été mis en place pour analyser les dossiers et auditionner les candidat.es retenu.es ; et que, c'est à l'issue de leurs travaux, qu'une candidate pour le poste de Chargé de Programmes et un candidat pour le poste de Comptable ont été retenus.

• **Encadrement des stagiaires**

Au cours de l'année 2025, la LIDHO a accueilli et encadré un total de 11 stagiaires dans le cadre de partenariats établis avec des universités et grandes écoles de Côte d'Ivoire. Ces stages ont contribué au renforcement des capacités académiques et professionnelles des étudiant.es, tout en favorisant la transmission des savoirs et de l'expertise de la LIDHO en matière de droits humains.

Ces étudiant.es, issu.es notamment des universités Alassane OUATTARA de Bouaké, de l'Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest et de l'Université Jésuite du CERAP, ont bénéficié d'un accompagnement académique et technique assuré par des maîtres de stage membres du Bureau Exécutif National, en vue de la préparation et de la soutenance de leurs mémoires de fin d'études.

Les informations détaillées relatives à la répartition des stagiaires et aux établissements concernés figurent dans le tableau ci-dessous.

<b>N°</b>	<b>NOM &amp; PRENOMS DU STAGIAIRE</b>	<b>ETABLISSEMENT DE PROVENANCE</b>	<b>INTITULE DU THEME</b>	<b>DUREE DU STAGE</b>
01	<b>De SOUZA Paule-Aurélia Maeva</b>	Université Internationale de Grand Bassam	Pas de thématique précise mais elle est étudiante en sciences politiques et relations internationales	22 Mai au 30 juillet 2024
02	<b>TRAORE Habib</b>	Université Alassane OUATTARA de Bouaké	La gestion de projets	03 juin au 30 novembre 2024
03	<b>SISSOKO Fatim Lynda Carole</b>	Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest (UCAO)	Le droit à la dignité humaine des personnes intersexes en Côte d'Ivoire ; soutenu le 27 novembre 2025	06 août au 06 octobre 2024
04	<b>GROSSI Boly Olivier Daniel</b>	Université Felix Houphouët Boigny	L'observation des droits de l'homme en milieu carcéral et chambre de sûreté : cas du pôle pénitentiaire d'Abidjan, du commissariat de police spéciale de la sitarail et du commissariat de police de Sikensi ; soutenu le 1er août 2025.	1er mars au 30 juin 2025
05	<b>DIAKITE Siaka</b>	Université Alassane OUATTARA de Bouaké	Le contentieux électoral	15 janvier au 30 juin 2025
06	<b>DAGO Djoukou Marie Marthe</b>	Université Alassane OUATTARA de Bouaké	Les violations des droits de l'homme en période électorale	03 juin au 03 septembre 2025

## RAPPORT ANNUEL BEN LIDHO 2025

N°	NOM & PRENOMS DU STAGIAIRE	ETABLISSEMENT DE PROVENANCE	INTITULE DU THEME	DUREE DU STAGE
			de 1995 à nos jours: Cas de la Côte d'Ivoire	
07	<b>ADOUBI Kouso Grâce</b>	Université Alassane OUATTARA de Bouaké	Les crises des minorités sexuelles en Côte d'Ivoire et le respect des droits humains	03 juin au 03 septembre 2025
08	<b>KOUAKOU Kouadio Emmanuel</b>	Université Alassane OUATTARA de Bouaké	La LIDHO dans la gestion des élections en Côte d'Ivoire de 1990 à 2020	Avril à juillet 2025
09	<b>MOROKANT Koumoué Bla Hadiara</b>	Université Felix Houphouët Boigny	Les conditions de détentions des femmes incarcérées. Cas du pôle Pénitentiaire d'Abidjan	En Cour
10	<b>KOLIA N'Gnon Josephine Eunice Hervira</b>	Université Felix Houphouët Boigny	Gestion de Projet	En Cour
11	<b>KOUTOUAN Ahouaké Adèle Marie Charlene</b>	Université Felix Houphouët Boigny	La Garde à Vue en Côte d'Ivoire	En Cour

Sur le plan de la gestion financière, la LIDHO est demeurée attachée au respect et à l'application de son manuel de procédures administratives et financières, en dépit d'un contexte marqué par une faiblesse structurelle des ressources financières. Cette situation est notamment liée à l'absence quasi totale de cotisations régulières des membres, limitant significativement les capacités financières propres de l'organisation.

Malgré ces contraintes, la LIDHO a procédé à la régularisation des arriérés de charges fiscales et sociales accumulés au cours du dernier semestre de l'année 2024, en particulier auprès de la Direction Générale des Impôts (DGI) et de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS). Il en est de même en ce qui concerne le loyer et les charges locatives.

Il convient également de saluer l'engagement solidaire de certains membres, en nombre très restreint, qui ont apporté un appui financier ponctuel à l'organisation sous forme de prêts, permettant ainsi d'assurer la continuité des activités, le respect des obligations légales et la stabilité minimale de la trésorerie de la LIDHO durant la période considérée.

### • **Actions de solidarité interne**

Dans le cadre de l'année 2025, le BEN de la LIDHO a fait preuve d'une solidarité active et constante à l'endroit de ses membres face aux événements marquants de la vie. Ainsi, à l'occasion de plusieurs événements malheureux, le BEN a exprimé la compassion et le soutien de l'organisation, notamment lors du décès de KAMBOU Bébé, membre de la section de Bouna, de la conjointe du Secrétaire Général, du père de Dr PILLAH Alain Louis, ancien membre du BEN, ainsi que du décès de la mère du Trésorier Général et de la mère de la Trésorière Générale Adjointe. À travers des messages officiels, des visites de compassion et des contributions de solidarité, le BEN a réaffirmé les valeurs de fraternité, de cohésion et d'entraide qui fondent l'engagement de la LIDHO.

Par ailleurs, le BEN a également partagé les moments de joie vécus par ses membres. À cet effet, il a adressé ses chaleureuses félicitations au Trésorier Général à l'occasion de la naissance de son fils. Cet événement heureux a été l'occasion pour le BEN de manifester sa proximité et son soutien moral, contribuant ainsi au renforcement de l'esprit de famille et de solidarité au sein de la LIDHO.

### 7.3. Les sections

La LIDHO compte officiellement soixante-trois (63) sections sur l'ensemble du territoire national. Toutefois, il ressort de l'analyse du fonctionnement interne que moins de trente (30) sections demeurent effectivement actives sur le plan organisationnel. Les autres sections subsistent de manière formelle, leur fonctionnement se limitant le plus souvent à l'existence du seul Président de section, sans animation régulière ni instances locales pleinement opérationnelles.

À la suite du 8<sup>ème</sup> Congrès de la LIDHO, tenu du 5 au 9 septembre 2024, moins de dix (10) sections ont procédé au renouvellement de leurs bureaux à travers l'organisation d'Assemblées Générales locales, conformément aux statuts et règlements intérieurs.

Cette situation met en évidence des faiblesses structurelles persistantes dans l'animation du réseau national et souligne la nécessité urgente d'engager un processus approfondi de restructuration, de redynamisation et de remobilisation des sections, en vue de renforcer l'ancrage local, la gouvernance interne et l'efficacité globale de l'action de la LIDHO.

S'agissant des activités, seules trois (03) sections, sur un total de 63, se sont distinguées.

#### 1. La section d'Abengourou

La section d'Abengourou a initié quelques activités sur sa propre initiative et sur initiative du BEN.

- Les activités initiées par la section

Elles ont consisté en des rencontres avec certaines autorités administratives et directions régionales à l'effet de présenter soit les civilités de la section à l'autorité ou soit d'interpeller une direction régionale en vue de trouver une solution à un problème pour le bien-être des populations. Ainsi :

**Le 06 novembre 2024** : visite de courtoisie au Préfet de région, Préfet du département d'Abengourou, nouvellement affecté. Cette visite a eu pour but de présenter les civilités de la section, souhaiter la bienvenue et faire part des projets de la section à l'autorité qui vient de prendre fonction. Satisfait de cette initiative, il encouragé cette action et s'est dit disposé à recevoir les rapports de la section et à en tenir compte pour l'amélioration des Droits Humains dans la région.

**Le 27 novembre 2024** : séance de travail avec le Directeur Régional Adjoint de la SODECI représentant le Directeur Régional en mission. Les échanges ont porté sur la desserte en eau potable de la ville et la qualité de l'eau. Il a rassuré la délégation que la construction d'un second château (achevé) ainsi que la nouvelle usine de traitement, en construction

dans la sous-préfecture d'Aniassué qui sera alimentée par le fleuve Comoé, permettra la résolution de ce problème. Il a félicité la LIDHO pour la démarche et a demandé à la délégation de faire remonter à leurs services les informations sur des problèmes d'eau fréquents constatés dans certains quartiers et qui pourraient leur échapper.

**En janvier 2025** : avec le Centre Social, la section a contribué à récupérer une jeune fille togolaise des mains d'une dame chez qui elle devrait servir de fille de ménage. Leurs actions conjuguées ont permis de la ramener à ses parents pour être scolarisée.

**Le 25 janvier 2025** : activité récréative à travers une sortie-détente au ranch de la Comoé. Elle a eu pour but d'améliorer les liens existants entre les membres et à faire en sorte que les membres de la section se découvrent sous de nouveaux angles.



- Activité menée avec le BEN

Sur initiative du BEN, la section a participé, du 14 au 27 octobre 2025, à la « Campagne d'information et sensibilisation des populations d'Abengourou sur la Révision de la Liste Electorale (RLE) en 2024 ». Il s'est agi, durant cette campagne d'accroître, de manière significative, la population électorale ; notamment par l'implication significative des associations et groupements de femmes et de jeunes, par le renforcement de la campagne de sensibilisation de proximité dans le département d'Abengourou.



## 2. La section de Bouaké

La section de Bouaké, en marge de ses réunions, a initié plusieurs activités en lien avec l'encadrement d'étudiants, des actions de sensibilisation, de plaidoyers et d'assistance juridique.

- Encadrement des étudiants en Master 2 option Droits de l'Homme et Actions Humanitaires de l'Université Alassane OUATTARA de Bouaké.
- Partenaire officiel de l'Association des Etudiants Juristes de Côte d'Ivoire (AEJCI) section UAO.
- Présidence du Jury du concours de plaidoirie inter universités tenu à Bouaké.
- Des séances de travail avec :
  - Les membres du tribunal coutumier de Diabo ;
  - Le Directeur Régional de la Construction de Bouaké ;
  - La Directrice de la Prison civile de Bouaké.
- Des rencontres de sensibilisations et de plaidoyers avec :
  - La communauté Bété de Bouaké dans le cadre du plaidoyer durant deux (02) mois, en faveur de l'acceptation des enfants et parents membres de la communauté LGBTIQ ;
  - Plaidoyer ensemble avec le CRDH/CNDH, le Centre social de Bouaké à l'endroit des étudiants membres du Club Santé de l'INFAS de Bouaké pour l'accès aux soins des LGBTIQ ;
  - Sensibilisation au quartier Koko, avec une association de femme, contre l'exclusion, la stigmatisation et la discrimination des travailleurs et travailleuses du sexe, les PVVIH et les LGBTIQ ;
  - Sensibilisation des étudiants du campus 2 de Bouaké contre la discrimination et la stigmatisation des étudiants membres de la communauté LGBTIQ ;
  - En 2024 : intervention de la Section à Adjéyaokro dans le conflit foncier qui oppose la population à un opérateur foncier qui serait soutenu par l'administration locale ;
  - Conseils juridiques et assistance à M. Moussa YODA de Kounahiri face aux difficultés de collaboration en lien avec l'accès à la terre.
- Participation du Président et d'un autre membre de la section comme panélistes lors des débats d'idées, avec « La Fabrique Culturelle », sur les thématiques du civisme et de la citoyenneté ;

- Participation du Président de la section au Panel sur protection des Défenseurs des Droits de l'Homme ;
- Participation de la Section à l'atelier de formation sur la protection des Défenseurs des Droits de l'Homme en période électorale.



### 3. La section de Toumodi

Sur l'initiative du BEN, la section de Toumodi a participé, du 14 au 27 octobre 2025, à la « Campagne d'information et sensibilisation des populations de Toumodi sur la Révision de la Liste Electorale (RLE) ». Il s'est agi, pour la section, durant cette campagne d'accroître, de manière significative la population électorale ; notamment par l'implication accrue des associations et groupements de femmes et de jeunes, par le renforcement de la campagne de sensibilisation de proximité dans le département de Toumodi. Et cela s'est fait à travers des rencontres de sensibilisations auprès des communautés vivant à Toumodi.



### 7.4. Les Secrétariats Thématiques

En 2025, le fonctionnement des secrétariats thématiques de la LIDHO a été marqué par des disparités importantes. Si les secrétariats aux projets et à la communication ont assuré un niveau d'activité minimum, les autres secrétariats thématiques n'ont pas véritablement fonctionné de manière effective et régulière. Cette situation s'est traduite par une faible production d'activités, l'absence de plans de travail opérationnels et une contribution limitée aux actions globales de l'organisation.

Les difficultés rencontrées s'expliquent notamment par une faible coordination interne, ainsi que l'insuffisance de mécanismes de suivi et d'évaluation des activités des secrétariats. À cela se sont ajoutées des contraintes liées à la disponibilité des responsables thématiques et à l'absence d'un cadre clair de redevabilité et de planification.

Le non-fonctionnement effectif de certains secrétariats thématiques a eu un impact sur la capacité de la LIDHO à couvrir de manière structurée l'ensemble de ses axes stratégiques identifiés lors du 8<sup>ème</sup> Congrès et à renforcer son expertise thématique. Ce constat met en évidence la nécessité de procéder à une redynamisation de ces organes, afin de garantir une meilleure répartition des responsabilités et une mise en œuvre plus cohérente des missions statutaires de l'organisation.

### **VIII. RESULTATS, IMPACTS ET DEFIS**

Les résultats obtenus au cours de l'exercice 2025 restent globalement mitigés. Si l'on prend en compte les ressources disponibles, certains acquis peuvent être considérés comme satisfaisants, mais ils demeurent insuffisants au regard des besoins et des ambitions de l'organisation. La principale limite structurelle réside dans la forte dépendance aux ressources externes et aux priorités définies par les bailleurs. L'absence de financements propres et la contrainte des axes d'intervention imposés restreignent significativement la capacité de la LIDHO à déployer ses propres priorités, lesquelles sont pourtant basées sur les constats directs des besoins exprimés par les populations en matière de droits humains. Cette situation souligne l'urgence de renforcer l'autonomie stratégique de l'organisation et d'aligner ses interventions sur les besoins réels et prioritaires des communautés vulnérables.

Malgré ces contraintes, l'exercice 2025 a permis de tirer des enseignements essentiels. Il met en évidence la nécessité de renforcer l'adaptabilité stratégique, d'améliorer la coordination interne et de consolider les mécanismes de suivi et d'évaluation. L'expérience souligne également l'importance de développer le travail en réseau avec les partenaires nationaux et internationaux, de renforcer les capacités des sections locales et des secrétariats thématiques, de diversifier les approches de sensibilisation, d'élargir la couverture territoriale et de mobiliser davantage de ressources propres. Ces mesures sont indispensables pour accroître l'impact, la pertinence et la durabilité des actions de la LIDHO et pour assurer que les interventions répondent pleinement aux besoins des populations vulnérables.

### **IX. DIFFICULTES, CONTRAINTES ET LEÇONS APPRISES**

En 2025, la mise en œuvre des activités de la LIDHO a été fortement entravée par des contraintes financières persistantes, des limitations institutionnelles et un contexte sécuritaire parfois défavorable. Ces insuffisances ont affecté la couverture territoriale des actions, la réactivité organisationnelle et la continuité de certaines interventions clés. Toutefois, ces difficultés ont également permis de dégager des enseignements importants, notamment sur la nécessité d'une plus grande adaptabilité stratégique, d'un renforcement

de la coordination interne et d'une consolidation du travail en réseau avec les partenaires nationaux et internationaux.

Pour améliorer l'efficacité opérationnelle en 2026, il serait judicieux de mettre en place des mécanismes de planification et de suivi plus rigoureux, d'optimiser la mobilisation et la diversification des ressources financières, et de renforcer la capacité institutionnelle et organisationnelle de la LIDHO.

Par ailleurs, le développement de partenariats stratégiques et le renforcement des systèmes de communication et de coordination interne sont essentiels pour assurer une mise en œuvre plus cohérente et durable des programmes et activités de l'organisation.

## **X. PERSPECTIVES ET PRIORITES POUR 2026**

Sur la période de référence du présent rapport d'activité, la LIDHO a été confrontée à des contraintes financières, institutionnelles et sécuritaires qui ont limité la portée et la régularité de ses interventions. Plus de 50% des sections locales sont restées inactives, et plusieurs secrétariats thématiques n'ont pas fonctionné pleinement, malgré l'implication du Bureau Exécutif National. Ces insuffisances ont révélé des lacunes en matière de planification, de coordination interne et de mobilisation des ressources, tout en soulignant l'importance de renforcer le travail en réseau avec les partenaires nationaux et internationaux.

Pour 2026, la LIDHO prévoit de consolider ses axes stratégiques, renforcer ses capacités internes et diversifier ses ressources afin d'accroître son impact. Les actions prioritaires incluent la mise en place d'une équipe projet proactive, un suivi rigoureux du contexte socio-politique et sécuritaire, la vigilance sur les appels à propositions et les opportunités de partenariat, ainsi que le renforcement des sections locales via des mécanismes de suivi méthodique et le réseautage avec les Centres Régionaux d'Appui à la Société Civile. Ces mesures visent à garantir une mise en œuvre plus cohérente, efficace et durable des activités, tout en consolidant la position de la LIDHO comme acteur de référence en matière de droits humains.

## **CONCLUSION GENERALE**

En conclusion, l'année 2025 a réaffirmé le rôle central et irremplaçable de la LIDHO dans la promotion et la protection des droits humains en Côte d'Ivoire. Malgré les défis structurels, financiers et opérationnels rencontrés, l'organisation a démontré sa résilience et sa capacité d'adaptation. Forte des enseignements tirés de cette année, la LIDHO reste pleinement engagée à poursuivre sa mission avec détermination, rigueur et responsabilité. Les perspectives pour 2026 ouvrent de nouvelles opportunités de renforcement institutionnel, d'extension de sa couverture territoriale et de mobilisation accrue des ressources, offrant ainsi à l'organisation une dynamique renouvelée pour accroître son impact et répondre de manière plus efficace aux besoins des populations vulnérables.



**Décembre 2025**

**Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme**

**Cocody, Cité des Arts**

**08 BP 2056 Abidjan 08**

**(+225) 27 22 54 01 16**

**(+225) 07 01 79 50 01**

**[www.lidho.ci](http://www.lidho.ci)**

**[siegelidho@gmail.com](mailto:siegelidho@gmail.com)**

**[lidhosiege@lidho.org](http://lidhosiege@lidho.org)**

## LES ORGANES DIRIGEANTS DE LA LIDHO 2024-2027

N°	NOM ET PRENOMS	POSTE	CONTACTS / EMAILS
<b>BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (BCA)</b>			
01	Mme AVO-BILE EHUI BERNADETTE	Présidente	07 07 56 84 72 <a href="mailto:behuiavobile@yahoo.fr">behuiavobile@yahoo.fr</a>
02	M. GONNIN GILBERT	Membre	07 07 84 35 61 <a href="mailto:gibertgonnin@yahoo.fr">gibertgonnin@yahoo.fr</a>
03	M. HOKOU LEGRE RENE	Membre	07 07 92 45 05 <a href="mailto:renelegre@yahoo.fr">renelegre@yahoo.fr</a>
04	BOSSO CHARLOTTE Epse BLEHOUE	Membre	07 58 22 07 41 <a href="mailto:bossocharlo@yahoo.fr">bossocharlo@yahoo.fr</a>
05	Mme YAO BLE VALERIE	Membre	07 07 34 41 50 <a href="mailto:yyaoble@yahoo.com">yyaoble@yahoo.com</a>
<b>BUREAU EXECUTIF NATIONAL (BEN)</b>			
01	NETH WILLY ALEXANDRE	Président National	07 07 41 05 98 <a href="mailto:nethwillyalexandre@yahoo.fr">nethwillyalexandre@yahoo.fr</a>
02	GUIGUI VETO VINCENT	1 <sup>er</sup> Vice-président chargé de la Promotion de l'Etat de Droit et de la Démocratie	07 08 19 15 00 <a href="mailto:guiguiveto@yahoo.fr">guiguiveto@yahoo.fr</a>
03	MAMPHA KONATE	2 <sup>ème</sup> Vice-présidente chargée de la Politique d'Implantation et de l'Animation des Sections	07 78 56 39 35 <a href="mailto:mampha@hotmail.fr">mampha@hotmail.fr</a>
04	COULIBALY MAMADOU KOUNVOLO	3 <sup>ème</sup> Vice-président chargé de la Promotion des Droits de l'Homme	07 07 42 39 59 <a href="mailto:kounvolo77@yahoo.fr">kounvolo77@yahoo.fr</a>
05	KOUASSI KOUAKOU JACQUES	Secrétaire Général chargé de l'Administration	07 09 77 79 72 <a href="mailto:jacqueskwacy@gmail.com">jacqueskwacy@gmail.com</a>
06	KOUADIO KOUAME CLEMENT	Secrétaire Général Adjoint chargé de l'Administration	07 48 97 85 07 <a href="mailto:kouadio65clement@gmail.com">kouadio65clement@gmail.com</a>
07	PONGATHIE SANOGO MOHAMED	Secrétaire chargé des Droits Civils et Politiques et du Suivi de la Protection des Membres de la LIDHO	07 08 15 88 80 <a href="mailto:mpongathie@yahoo.fr">mpongathie@yahoo.fr</a>
08	DIABATE ISSOUF	Trésorier Général chargé des Finances et de la Mobilisation des Ressources	07 09 83 11 81 <a href="mailto:issoufdiabate18@gmail.com">issoufdiabate18@gmail.com</a>
09	KOUASSI MONIQUE AFFOUE	Trésorière Générale Adjointe	07 07 52 12 18 <a href="mailto:monikaffoue@yahoo.fr">monikaffoue@yahoo.fr</a>
10	KOSSIA ANZARA KAMAGATE	Secrétaire chargée des Projets	07 07 00 12 15 <a href="mailto:anzaradanielle@yahoo.fr">anzaradanielle@yahoo.fr</a>
11	KOUAME KOUADIO RAPHAEL	Secrétaire chargé des Enquêtes	07 07 66 09 62 <a href="mailto:lidhoyop@gmail.com">lidhoyop@gmail.com</a>
12	TOURE ZAKARIA	Secrétaire chargé des Droits Economiques Sociaux et Culturels	07 07 88 06 32 <a href="mailto:zakariatoure002@gmail.com">zakariatoure002@gmail.com</a>

**RAPPORT ANNUEL BEN LIDHO 2025**

<b>13</b>	<b>SAY KOULOU EDOUARD</b>	Secrétaire chargé de la Communication et des Relations Extérieures	07 07 01 09 32 <a href="mailto:esay@lidho.ci">esay@lidho.ci</a>
<b>14</b>	<b>BADOU KOUASSI ADJOU MANI XAVIER</b>	Secrétaire chargé de l'Environnement et du Développement Durable	07 07 45 98 18 <a href="mailto:xavierbadou1@gmail.com">xavierbadou1@gmail.com</a>
<b>15</b>	<b>MELESS ARMAND URBAIN</b>	Secrétaire chargé de la Formation et de l'Animation des Sections	07 08 77 37 07 <a href="mailto:armandmeless.rcc@gmail.com">armandmeless.rcc@gmail.com</a>
<b>16</b>	<b>YEO PAGAFRO PATRICK</b>	Secrétaire chargé du Genre et des Personnes Vulnérables	07 07 30 15 26 <a href="mailto:ypatrick2006@gmail.com">ypatrick2006@gmail.com</a>
<b>COMMISSARIAT AUX COMPTES (CC)</b>			
<b>01</b>	<b>KOUADIO N'ZI ARMEL</b>	Membre	07 09 22 58 13 <a href="mailto:nzi_armel@yahoo.fr">nzi_armel@yahoo.fr</a>
<b>02</b>	<b>KOUAKOU YAO FIACRE</b>	Membre	01 01 00 85 85 <a href="mailto:worksleader@gmail.com">worksleader@gmail.com</a> <a href="mailto:groupewimark3@gmail.com">groupewimark3@gmail.com</a>